



REPUBLIQUE DU BENIN

.....

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

.....



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

.....



SYNTHESE DES ANALYSES SUR L'ETAT ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION



AVRIL 2017



TOME 1

REPARTITION SPATIALE, STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE, ETAT MATRIMONIAL ET POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

Synthèse des analyses

Cette synthèse présente les résultats sur l'état et la structure de la population béninoise à partir du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4) réalisé par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) en mai 2013. Le RGPH-4 a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Suisse, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et de l'UNFPA. L'INSAE saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication pour

remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le Système Statistique National.

Pour tous renseignements concernant le RGPH-4, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin (Téléphone (229) 21 30 74 48 / 21 30 82 44 ; Fax (229) 21 30 82 46 ; e-mail : insae@insae-bj.org ; Internet : www.insae-bj.org).

SOMMAIRE

TABLEAU DES INDICATEURS CLES	4
CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN	5
BREF APERÇU SUR LE RGPH-4	6
REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION AU BENIN	10
STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION AU BENIN ET POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE	13
ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE AU BENIN	16

TABLEAU DES INDICATEURS CLES

Indicateurs	Valeur
Répartition spatiale de la population au Bénin	
Effectif de la population résidente	10 008 749
Taux d'accroissement inter censitaire (2002-2013) (%)	3,52
(a) Urbain	4,8
(b) Rural	2,6
Densité de la population (hbts/km ²)	87,2
Indice de poussée démographique	1,48
Taux d'urbanisation (%)	44,6
Structure par sexe et par âge de la population au Bénin et possession d'acte de naissance	
Rapport de masculinité	95,4
Proportion de la population âgée de 0-14 ans (%)	46,7
(a) Urbain	43,5
(b) Rural	49,2
Proportion de la population âgée de 15-59 ans (%)	48,9
(a) Urbain	52,2
(b) Rural	46,3
Age médian (ans)	16,6
Proportion de la population du Bénin possédant un acte de naissance ou un jugement supplétif (%)	64,8
Etat matrimonial et nuptialité au Bénin	
Proportion de célibataires (%)	44,6
(a) Masculin	52,4
(a) Féminin	37,5
Proportion de la population de 10 ans et plus mariée monogame (%)	70,8
(a) Masculin	76,5
(a) Féminin	66,3
Proportion de la population de 10 ans et plus mariée polygame (%)	29,2
(a) Masculin	23,5
(a) Féminin	33,7
Incidence de la polygamie (%)	23,5
(a) Urbain	18,8
(b) Rural	27,4
Intensité de la polygamie (Nombre d'épouse par homme polygame)	2,28
Age moyen au premier mariage (ans)	-
(a) Masculin	26,0
(a) Féminin	20,6
Proportion de la population âgée de moins de 20 ans mariée (%)	-
(a) Masculin	1,5
(a) Féminin	6,0

Source : INSAE, RGPH4-2013

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN



BREF APERÇU SUR LE RGPH-4

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement des données

Par relevé N°09/PR/SGG/REL du 17 mars 2011, le Gouvernement du Bénin a retenu d'organiser le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4).

Ce quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été réalisé du 11 au 25 mai 2013 soit exactement onze (11) ans trois (3) mois après le troisième Recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. C'est un dénombrement sans omission, ni répétition des personnes et/ou des ménages.

Le RGPH-4 a utilisé 13 000 agents recenseurs, 2 972 chefs d'équipe, 743 contrôleurs et 45 superviseurs pour la collecte d'informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et/ou à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis. Le recensement de 2013 a permis de collecter des informations sur les ménages agricoles pour la mise en place d'une base de sondage pour les enquêtes agricoles.

Pour la réalisation de ce recensement, l'opération de cartographie censitaire a permis de découper le Bénin en 12 000 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Comparativement au recensement précédent où les zones de dénombrement ont été

découpées à l'intérieur de l'arrondissement, le découpage en zones de dénombrement pour le RGPH-4 a été fait à l'intérieur de chaque village et quartier de ville. Cette innovation a permis de fournir les informations au niveau de chaque village et quartier de ville. Chaque Zone de dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a consisté à y dénombrer toutes les personnes et les ménages y résidant dans un délai de deux semaines.

Les informations collectées dans le cadre du RGPH-4 ont été codifiées, saisies, apurées et tabulées à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La codification des données a été faite par 140 agents (120 codificateurs et 20 vérificateurs) répartis en deux équipes. La saisie des données a été assurée par 150 Agents dont 140 opérateurs de saisie et 10 contrôleurs. Cette phase a démarré en août 2014 et pris fin en avril 2015. L'apurement et la tabulation des données ont été réalisés avec les logiciels CPro et SPSS par une équipe composée des cadres de l'INSAE et des personnes ressources ayant participé au Recensement Général de la Population et de l'habitation de 2002.

Définition des concepts de base du RGPH-4

Plusieurs concepts ont été utilisés lors du recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage** : Ce concept est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire** : c'est un ensemble

de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

- **Ménage collectif** : c'est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra-familiales notamment des raisons professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée tels qu'un camp des ouvriers, une caserne militaire, un internat, un hôpital avec des salles d'hospitalisation, un couvent, un orphelinat ou une prison.

- **Noyau familial** : c'est un groupe comportant un couple avec ou sans enfant, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit de personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).

- **Milieu de résidence** : il est défini comme une zone hétérogène qui répond à la définition suivante :

Est considéré comme milieu urbain :

- o tout arrondissement défini comme urbain au recensement de 2002 ;

- o tout **chef-lieu** de commune (anciennes communes urbaines des anciennes sous-préfectures ou circonscriptions urbaines) ayant **au moins 10.000** habitants et **au moins une** des infrastructures ci-après: bureau de Postes et Télécommunications (PTT), bureau de Recette-Perception du Trésor Public, système d'adduction d'eau (SONEB), Electricité (SBEE), Centre de Santé, Collège d'Enseignement Général avec 2^{ème} cycle ; Banque ou SFD¹ (PADME, PAPME, CLCAM, AUTRE).

- o tout arrondissement ayant au **moins cinq** des infrastructures énumérées

ci-dessus et **au moins 10.000 habitants.**

Est considéré comme milieu rural, tout arrondissement ne remplissant aucune des trois conditions précitées.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-4 deux dispositifs ont été mis en place. Avant la phase de dénombrement, le découpage à l'intérieur des villages ou quartiers de ville des zones de dénombrement permet d'assurer la prise en compte des limites des unités administratives. Pendant la phase de déploiement, chaque chef d'équipe a vérifié la cohérence des limites des zones de dénombrement affectées à ses agents enquêteurs, le contrôleur a vérifié la cohérence des limites des aires de travail de ses chefs d'équipes et le superviseur s'est assuré de la cohérence des limites des domaines de compétence de ses contrôleurs. Cette démarche a permis d'éviter les omissions et le double compte.

Après le dénombrement, pour s'assurer de son exhaustivité, il a été organisé en août 2013, c'est-à-dire trois (3) mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire (EPC) dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement, son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes telles que le sexe et l'âge. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 1^{er} au 15 septembre 2013. L'EPC consiste en un redénombrement des ménages dans un échantillon de 100 ZD

¹ Système Financier Décentralisé

stratifié et tiré à un : degré proportionnellement à la taille des dites ZD. Les strates constituées sont Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la strate Rurale à Faible Croissance.

La codification des questionnaires de l'EPC n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti, l'INSAE n'a pas pu organiser la phase de conciliation des données.

Apurement et imputation des données

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, existe-t-il entre certaines variables, une relation logique (par exemple : une fille de huit ans ne peut pas avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-4 sont :

- Les méthodes d'imputation déductive : méthode permettant de déduire avec « certitude » une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente : ce type d'imputation est fonction de l'ensemble des réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.
- Les méthodes d'imputation par la moyenne : méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Tabulation et analyse des données

Afin d'harmoniser la production

des tableaux et d'assurer un suivi de qualité, l'INSAE a dissocié la phase de production des tableaux de la phase d'analyse des données. La phase de production des tableaux d'analyse a été réalisée par une équipe composée de démographes, statisticiens et informaticiens après la phase de réalisation des maquettes des différents tableaux. L'estimation indirecte des indicateurs de fécondité, de nuptialité, de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de mortalité maternelle a été réalisée par une équipe de démographes avec l'appui d'un expert international en démographie. Une fois tous les tableaux produits, les équipes d'analyse sous la direction d'un superviseur de tome, ont procédé à la rédaction des rapports thématiques.

Différentes phases de présentation des résultats

La finalité du processus de réalisation d'un recensement est la mise à disposition dans un délai court des résultats pour l'élaboration et la prise de décision éclairée au niveau national et décentralisé. Après la fin du dénombrement en juin 2013, les résultats provisoires du RGPH-4 ont été communiqués avec une population de 9 983 884 habitants. Ils concernaient l'effectif de la population au niveau national, par département et par commune et selon le sexe.

A l'issue de la phase de traitement et d'imputation, l'INSAE a présenté les résultats définitifs du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en juin 2015. Cette présentation a fait l'objet de deux publications. Un document sur : *RGPH-4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?* ainsi qu'une plaquette synthèse sur RGPH-4 : *Que retenir des effectifs de population en 2013 ?*

Les phases de traitement et de calcul des différents indicateurs et d'exploitation des données de la phase cartographique à l'appui du RGPH-4, ont permis d'élaborer deux documents :

"Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH-4, 2013)" et "Effectifs de la population des villages et quartiers de villes du Bénin (RGPH-4, 2013)". Ces publications ont fait l'objet de la dissémination au Palais de congrès de Cotonou le 5 avril 2016.

Après la phase de dissémination nationale, l'INSAE a organisé du 5 au 9 décembre 2016 la phase de dissémination des résultats du recensement dans les douze (12) départements du pays. Au cours de cette dissémination, trois

documents ont été présentés dans chaque département. Il s'agit de : "Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques du département", "Cahier des villages et quartiers de ville du département" et "Synthèse des principaux résultats du RGPH-4 du département".

La dernière étape des disséminations porte sur les rapports thématiques du RGPH-4 structurés en six tomes traitant des questions spécifiques liées à la population béninoise.

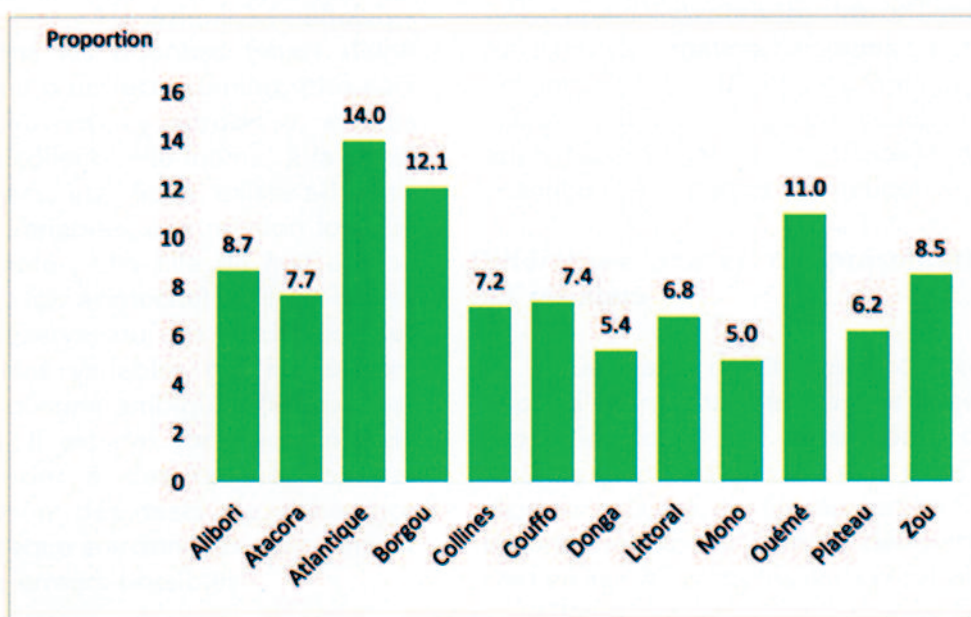
REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION AU BENIN

Une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire

En 2013, sur une population de 10 008 749 habitants au Bénin, 55,4% vivent en milieu rural. La répartition de la population selon le département, montre une inégale concentration. En effet, de

Avec un taux d'accroissement inter censitaire de 3,52 % sur la période de 2002-2013 contre 3,25 sur la période 1992-2002, la population béninoise a évoluée considérablement en 11 ans. Ce taux présente en 2013 des disparités selon le milieu de résidence (4,8% en urbain et 2,6% en rural) et selon les

Graphique 1 : Contribution des départements à l'effectif de la population en 2013



Source : INSAE, RGPH4-2013

tous les départements, ce sont ceux de l'Atlantique (14,0%), du Borgou (12,1%) et de l'Ouémé (11,0%) qui contribuent le plus fortement à la population en 2013, avec les poids démographiques les plus élevés, tandis que, le département du Mono en concentre le plus faible (5,0%).

Une comparaison des données entre 2002 et 2013 montre que certains départements ont vu leurs poids démographiques décroître. Ce sont ceux de l'Atacora (8,1% à 7,7%), des Collines (7,9% à 7,2%), du Couffo (7,7% à 7,4%), du Littoral (9,8% à 6,8%), du Mono (5,3% à 5,0%) et du Zou (8,9% à 8,5%).

Un taux d'accroissement inter censitaire en hausse dans le temps

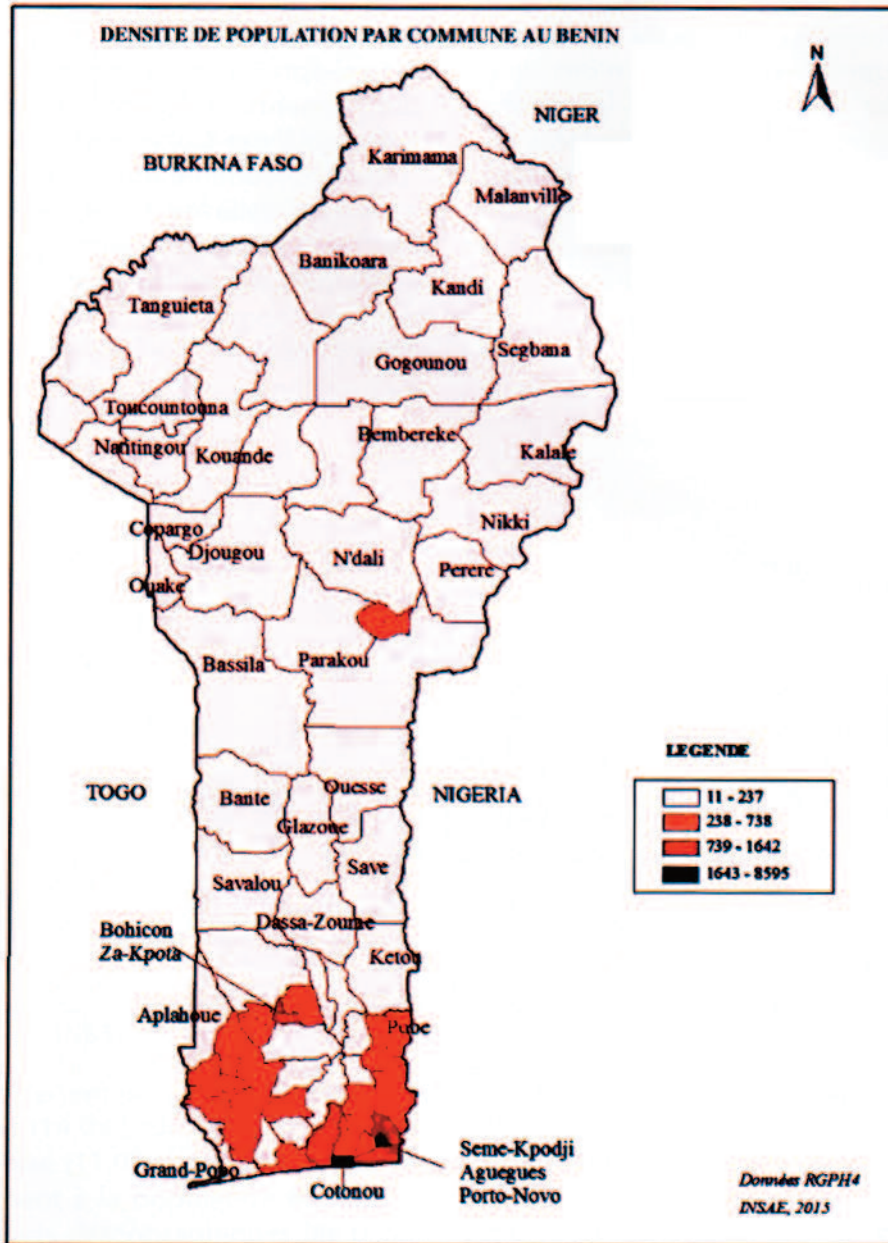
départements, passant de 5,05 % dans l'Atlantique, 4,68% dans le Borgou, 4,61% dans l'Alibori, 3,96% dans la Donga, 3,83% dans le Plateau, à 2,9% dans le Mono et 0,18% dans le Littoral où les taux sont les plus faibles. Parmi les trois villes à statut particulier, Parakou affiche le taux le plus élevé (4,84%).

Avec une population croissante et une superficie constante, la densité au niveau national et au niveau des départements a augmenté dans le temps, passant de 59 habitants au kilomètre carré (Hab/km²) en 2002 à 87,2 Hab/km² en 2013 avec un indice de poussée démographique de 1,48 pour l'ensemble du pays. L'analyse de cette tendance au niveau des départements permet de

distinguer deux catégories de départements, ceux dont les densités ont presque doublés au cours de la période et ceux dont les densités n'ont que légèrement augmenté. La première catégorie concerne les départements de l'Atlantique (248 à 432,5 Hab/km²), du Couffo (218,2 à 310 Hab/km²) et de l'Ouémé (570,5 à 859 Hab/km²). La deuxième catégorie regroupe notamment les départements de l'Alibori (19,9 à 33,1 Hab/km²) et du Littoral (8419 à 8595,1 Hab/km²). Et les autres ont vu leur densité diminuer.

Une disparité s'observe également entre les communes du point de vue de leur densité, telle que consignée sur la carte ci-après. On remarque que dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, des Collines et de la Donga, toutes les communes ont une densité faible sauf celle de Parakou qui affiche une densité moyenne. Alors que dans les autres départements, on constate aussi bien des communes à faible densité, celles à moyenne densité que quelques-unes affichant une forte densité.

Carte n°1 : Densité de population par commune au Bénin



Une population de plus en plus urbaine

L'urbanisation grandissante au Bénin se révèle par un taux d'urbanisation qui a beaucoup augmenté depuis 1979 jusqu'à nos jours. Il est passé de 26,5%

en 1979 à 35,7% en 1992 et 38,9% en 2002 puis à 44,6% en 2013. Remarquons que l'évolution est plus remarquable sur les périodes de 1979-1992 (avec un gain de 9,2 points) et de 2002-2013 (avec un gain de 5,7 points).

STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION AU BENIN ET POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

Une population demeurée jeune, à dominance féminine

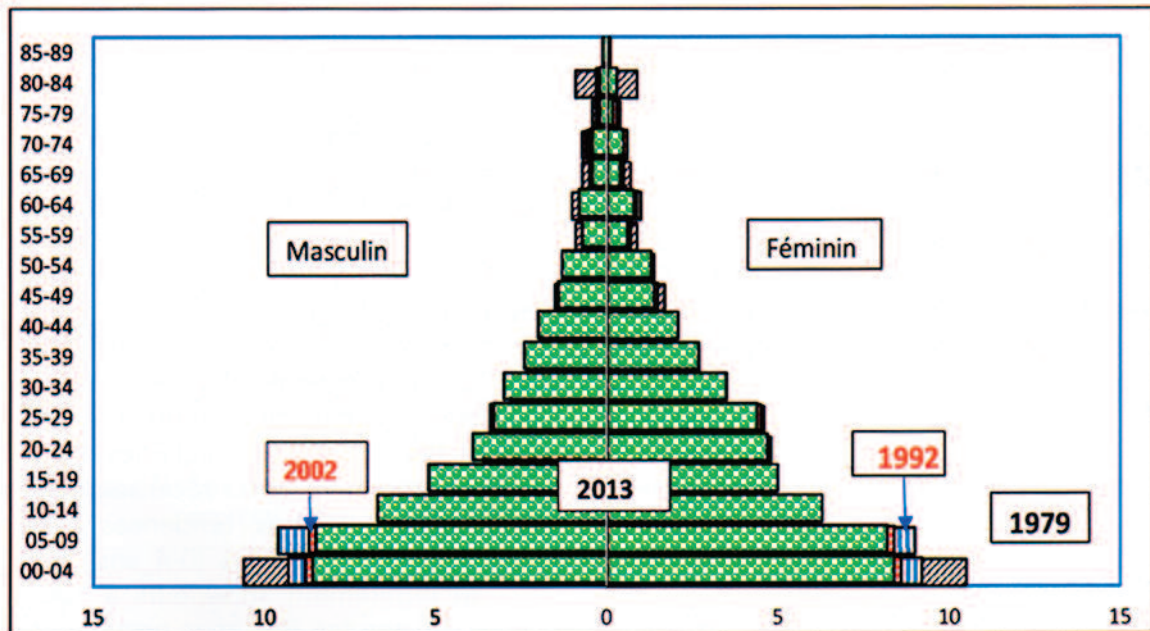
En 2013, les femmes représentent 51,2% de la population totale, contre 48,8% pour les hommes. Par ailleurs, on note une jeunesse de la population avec près de la moitié de la population ayant moins de 15 ans (46,7%).

L'analyse de l'évolution de la population par âge et par sexe depuis 1979 à ce jour révèle un profil régulier

entre 0 et 10 ans.

L'analyse de l'évolution de la population selon les grands groupes d'âges (cf. graphique 3) permet de dégager trois constats importants. Il s'agit en premier lieu du rétrécissement de la base de la pyramide qui traduit la diminution des moins de 15 ans dans la contribution de la population totale sur toute la période avec une baisse plus accentuée entre 1992 et 2002. En deuxième lieu, une augmentation du

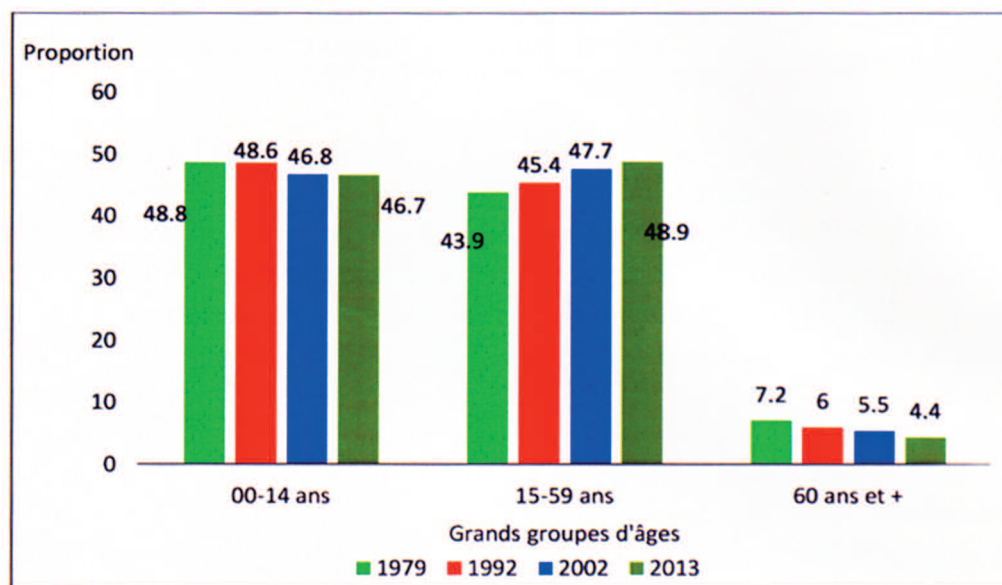
Graphique 2 : Superposition des pyramides des âges des populations résidentes au Bénin en 1979, 1992, 2002 et 2013



Source : INSAE, RGPH4-2013

avec une base large et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'âge évolue, caractéristiques des pyramides des âges des pays en développement. Néanmoins cette évolution des pyramides permet de distinguer un rétrécissement de la base de la pyramide

centre de la pyramide donc de la population active (15-59 ans). Le dernier constat est celui de l'affinement continu du sommet de la pyramide, synonyme de l'extinction progressive des vieilles générations à partir de 60 ans.

Graphique 3 : Evolution de la population par grands groupes d'âges de 1979 à 2013

Source : INSAE, RGP4-2013

Selon le milieu de résidence, on constate une baisse générale de la proportion des moins de 15 ans entre 1979 (47,8%) et 2013 (43,2%) avec une légère hausse sur la période de 2002 à 2013 (42% à 43,2%) en milieu urbain. En plus, dans ce milieu, il est remarqué une augmentation générale de la proportion des 15-59 ans entre 1979 (46,8%) et 2013 (52,2%) avec une légère baisse sur la période de 2002 à 2013 (53,5% à 52,2%).

En milieu rural, il est constaté une baisse générale de la proportion des moins de 15 ans entre 1979 (49,3%) et 2013 (49,2%) avec une légère hausse sur la période de 1979 à 1992 (49,3% à 50,4%). Et, une augmentation régulière de la proportion des 15-59 ans sur toute la période 1979-2013 (42,6% à 46,3%).

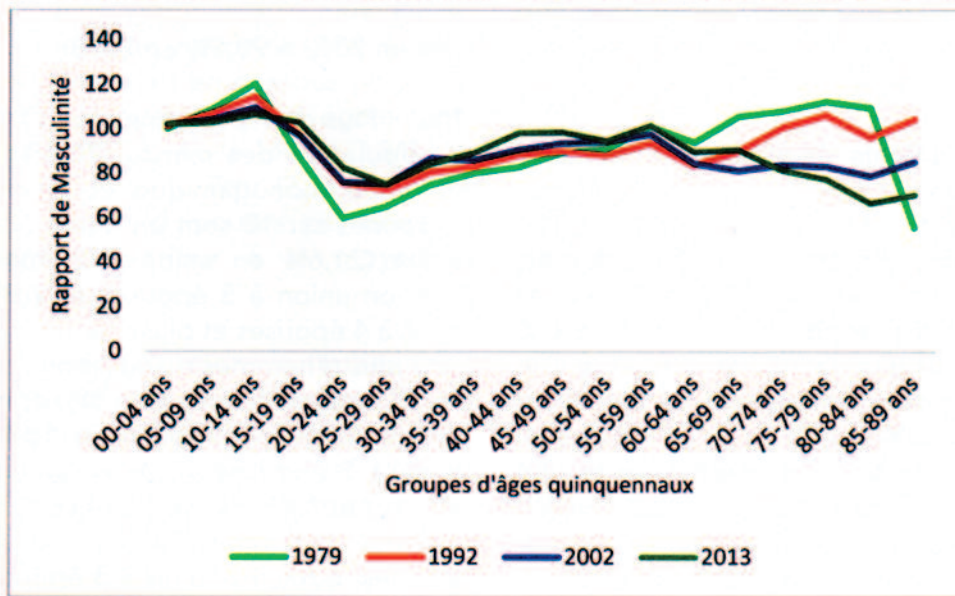
Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des 60 ans et plus a baissé régulièrement sur la période de 1979-2013.

Baisse de la proportion des femmes dans le milieu au sein de la population totale

La proportion de la population féminine a baissé de 1979 à 2013, passant de 52,1% en 1979, à 51,4% en 1992, à 51,5 en 2002 et à 51,2% en 2013. Cette même tendance s'observe quel que soit le milieu de résidence.

Dans l'ensemble, les courbes des rapports de masculinité (RM) de la population du Bénin par groupes d'âges quinquennaux selon les quatre recensements présentent les mêmes tendances. On constate qu'aux bas âges (0-4 ans), les RM sont légèrement supérieurs à 100. De 5 à 14 ans les RM sont nettement supérieurs à 100 (entre 103 et 120). De 15 à 54 ans, les RM sont inférieurs à 100. A partir de 55 ans, les RM fluctuent quelle que soit l'année du recensement, sauf qu'à partir de 80 ans en 1979, on observe une baisse brutale du RM.

Graphique 4 : Rapports de masculinité selon les recensements de 1979, 1992, 2002 et 2013



Source : INSAE, RGPH4-2013

Nette amélioration de la possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif sur les dix dernières années

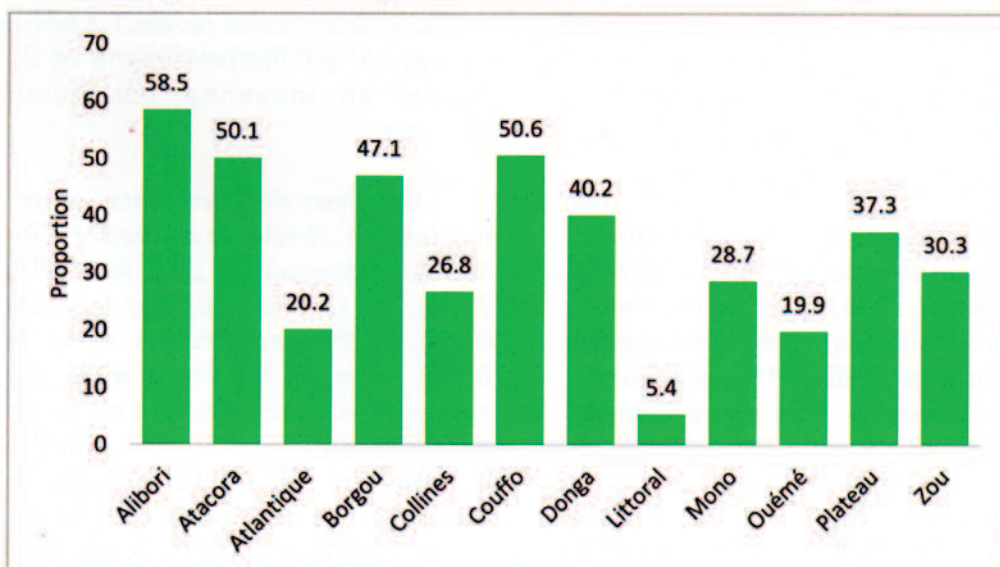
En 2013, 35% des enfants âgés de 5-9 ans n'ont pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif contre 31% de ceux âgés de 0-5 ans.

Dans l'ensemble de la population, plus de 3 personnes sur 10 (34%) n'ont pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif. Cette situation est plus grave en milieu rural (45%) qu'en milieu urbain (20%).

Il se dégage de l'analyse selon les groupes d'âges quinquennaux que les anciennes générations sont beaucoup plus nombreuses à ne pas avoir d'acte de naissance.

Les départements de l'Alibori (58,5%), du Couffo (50,6%), de l'Atacora (50,1%), du Borgou (47,1%), et de la Donga (40,2%) sont ceux qui présentent les proportions les plus fortes de personnes ne possédant pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif.

Graphique 5 : Proportion de la population ne possédant pas d'acte de naissance ou jugement supplétif selon les départements



Source : INSAE, RGPH4-2013

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE AU BENIN

Une population de célibataires plus masculine

Au Bénin, 44,6% de la population des 10 ans et plus sont célibataires, 47,8% sont mariés, 0,7% sont divorcés, 3,3% sont veufs, 0,7% sont séparés et 0,8 sont en union libre en 2013. Quel que soit le milieu de résidence il y a plus d'hommes célibataires que de femmes. En outre, il y a plus de femmes célibataires en milieu urbain (39,8%) qu'en milieu rural (35,8%) et moins de femmes mariées en milieu urbain (49,2%) qu'en milieu rural (53,9%). Quel que soit le sexe, plus de 8 célibataires sur 10 ont moins de 25 ans.

94% en 2002 à 90,5% en 2013).

Plus de 7 personnes sur 10 parmi la population des mariés (70,8%) sont en union monogamie et environ 3 personnes sur 10 sont en union polygamie (21,6% en union à 2 épouses, 5,3% en union à 3 épouses et 2,3% en union à 4 épouses et plus). Selon le sexe, il y a plus d'hommes mariés monogames (76,5%) que de femmes (66,3%) et moins d'hommes en union polygame (18,4% en union à 2 épouses, 3,8% en union à 3 épouses et 1,4% en union à 4 épouses et plus) que de femmes (24,2% en union à 2 épouses, 6,6% en union à 3 épouses et

Tableau 1 : Célibataires selon les groupes d'âges

Répartition des célibataires par sexe selon les groupes d'âges en 2013			
Groupes d'âges	Sexe		
	Ensemble	Masculin	Féminin
10-14 ans	43,2	39,9	47,3
15-19 ans	29,6	29,6	29,7
20-24 ans	15,1	17,1	12,5
25-34 ans	8,8	10,4	6,5
35 ans & +	3,3	3,0	4,0

Source : INSAE, RGPH4-2013

La proportion de couples mariés ayant 10 ans ou plus d'écart entre conjoints est plus élevée chez les mariés polygames (52,9%) que chez leurs homologues monogames (32,5%).

Le mariage entre conjoints de même ethnie demeure

L'endogamie ethnique est très élevée dans toutes les ethnies du Bénin car son niveau varie de 83,4% chez les Adja et apparentés à 98,0% chez les Peulh. L'analyse de la tendance de l'endogamie sur la période de 2002-2013 révèle qu'elle a diminué chez les Adja et apparentés (passant de 88,6% en 2002 à 83,4% en 2013), Bariba et apparentés (passant de 95,2% en 2002 à 93,7% en 2013) et les Yoa et Lokpa et apparentés (passant de

3% en union à 4 épouses et plus).

L'incidence de la polygamie est estimée donc à 23,5% au Bénin en 2013. L'intensité quant à elle révèle 1,3 épouse en moyenne par homme marié et 2,28 épouses en moyenne par homme polygame.

L'analyse de l'incidence selon le département révèle que dans l'Alibori (25,8%), le Borgou (25,2%), les Collines (27,3%), le Couffo (40,0%), la Donga (30,4%), le Plateau (26,3%) et le Zou (28,1%), au moins 1 homme marié sur 4 est polygame. Pour ce qui est du nombre moyen d'épouses par homme marié, les départements de l'Alibori (1,31), des Collines (1,35), du Couffo (1,57), de la Donga (1,39), du Mono (1,32), du Plateau

(1,35) et du Zou (1,38) sont les départements où ce nombre est plus élevé que la moyenne nationale. Les autres départements sont en dessous de cette moyenne. L'analyse révèle également que le Couffo (2,44), le Mono (2,31), le Plateau (2,31) et le Zou (2,36), ont un nombre moyen d'épouses par homme polygame supérieur à la moyenne nationale.

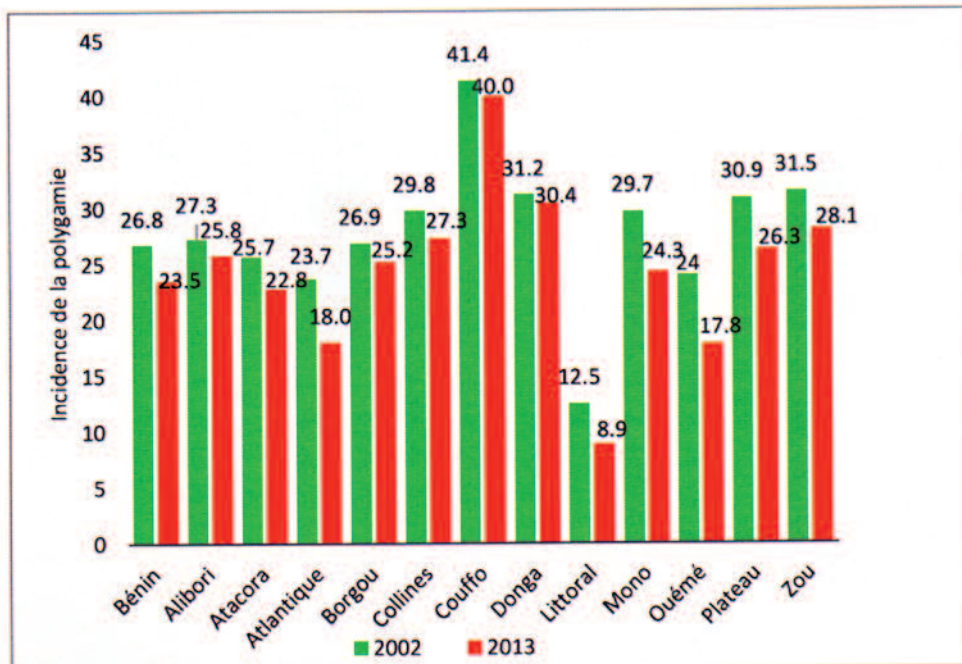
L'analyse selon le milieu de résidence révèle que tous ces trois indicateurs de polygamie sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 27,4% contre 18,8%

pour l'incidence, 1,35 contre 1,24 pour le nombre moyen d'épouses par homme marié et 2,28 contre 2,27 pour le nombre moyen d'épouses par homme polygame.

Vers une baisse de la polygamie

L'analyse de la tendance de la polygamie sur la période de 2002-2013 révèle cependant que celle-ci a connu une baisse. Selon le département et le milieu de résidence, cette tendance à la baisse dans le temps se maintient. Tous les indicateurs de la polygamie demeurent toujours plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Graphique 6 : Tendance de l'incidence de la polygamie en 2002 et 2013 selon le département



Source : INSAE, RGPH4-2013

Une entrée tardive des hommes en union

L'âge moyen au premier mariage au Bénin est plus élevé chez les hommes (26,0 ans) que chez les femmes (20,6 ans).

Cette tendance est confirmée quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques (le département, le milieu de résidence et le niveau d'instruction), où l'âge au premier mariage chez les hommes est toujours plus élevé que chez les femmes.

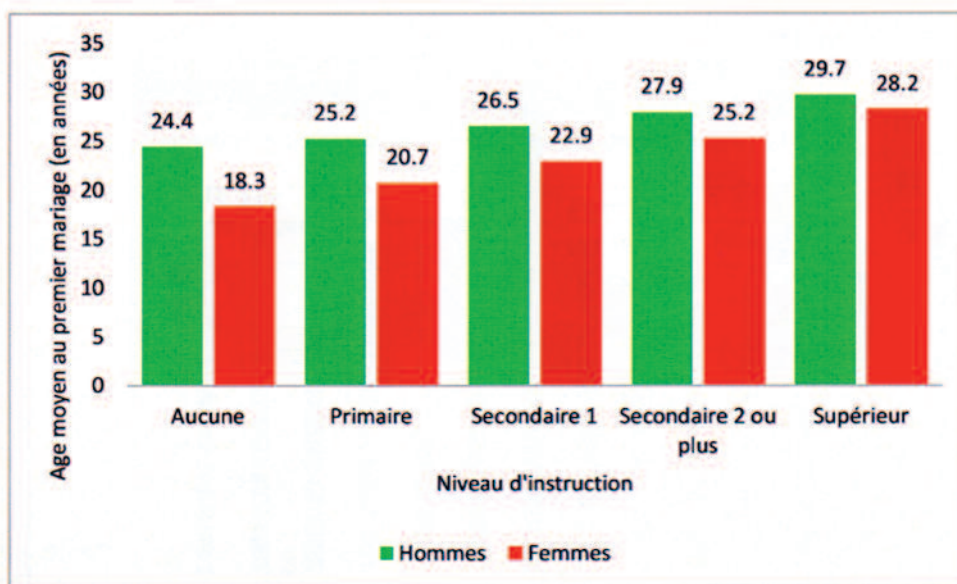
Selon les départements, quel que

soit le sexe, le Littoral a l'âge moyen au premier mariage le plus élevé (27,8 ans pour les hommes et 23,4 ans pour les femmes), tandis que l'Alibori a l'âge moyen au premier mariage le plus faible (24,4 ans pour les hommes et 18,2 ans pour les femmes). Chez les femmes, en plus de l'Alibori, l'Atacora (19,1 ans) et le Borgou (19,1 ans) apparaissent comme les départements ayant les âges moyens au premier mariage les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, quel que soit le sexe, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 25,3 ans contre 26,6 ans chez les hommes et 20,0 ans contre 21,7 ans chez les femmes).

Selon le niveau d'instruction, quel que soit le sexe, l'âge moyen au premier mariage augmente en fonction du niveau d'instruction, passant de 24,4 ans pour les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction à 29,7 ans pour celles ayant un niveau d'instruction supérieur chez les hommes et de 18,3 ans pour les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction à 28,2 ans pour celles ayant un niveau d'instruction supérieur chez les femmes.

Graphique 7 : Age moyen au premier mariage par sexe selon le niveau d'instruction



Source : INSAE, RGPH4-2013

soit le sexe, le Littoral a l'âge moyen au premier mariage le plus élevé (27,8 ans pour les hommes et 23,4 ans pour les femmes), tandis que l'Alibori a l'âge moyen au premier mariage le plus faible (24,4 ans pour les hommes et 18,2 ans pour les femmes). Chez les femmes, en plus de l'Alibori, l'Atacora (19,1 ans) et le Borgou (19,1 ans) apparaissent comme les départements ayant les âges moyens au premier mariage les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, quel que soit le sexe, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement

Vers une disparition du mariage précoce

Moins d'une femme âgée de moins de 20 ans sur dix (6%) est mariée en 2013 au Bénin contre 1,5% des hommes du même groupe d'âges. Selon le département et le sexe, la proportion de femmes âgées de moins de 20 ans mariées est plus élevée que celle des hommes mariés de ce même groupe d'âges. En outre, les départements où les proportions de femmes âgées de moins de 20 ans mariées sont les plus élevées sont ceux de l'Atacora (12,5%), de l'Atlantique (10,5%) et des Collines (11,1%). Par contre, dans les départements

du Borgou (3,6%), du Mono (2,2%), du Plateau (3%) et du Zou (3,8%) où ces proportions sont les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, l'analyse révèle que d'une part, quel que soit le sexe, la proportion des jeunes (hommes et femmes) âgés de moins de vingt ans mariés est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement

1,8% contre 1% chez les hommes et 7,3% contre 4,5% chez les femmes). D'autre part, que quel que soit le milieu de résidence, la proportion de femmes âgées de moins de 20 ans mariées est plus élevée que celle des hommes du même groupe d'âges (4,5% contre 1% pour le milieu urbain et 7,3% contre 1,8% pour le milieu rural).



Equipe d'élaboration du document

Coordination des travaux

Alexandre S. BIAOU, Directeur Général de l'INSAE

Supervision technique des travaux

Djabar Dine C. ADECHIAN, Directeur des Etudes Démographiques

Rédacteur du rapport

Djabar Dine C. ADECHIAN
Rémy HOUNGUEVOU
Gisèle HOUSSOU ASSABA
Sévérin AGBANGLA
Jeannine HOUÉHA
Renaud YOVOGA

Armelle AHAMIDE
Mémounath BISSIRIOU épouse ZOUNON
Bruno DJAGBA
Oscar HOUNDONOUGBO
Appolinaire TOLLEGBE

Personnes ressources

Chitou FATAHI
Charlotte QUENUM
Justin DANSOU
Candide ATODJINOU
Aimé ATINDEHOU
Joël B.KOUTCHORO

Personnel d'appui administratif, comptable et logistique

Lisette ASSEMIEN, Directrice Administrative et Financière
Eléonore ABLEFONLIN
Hermine VIGAN
Magloire DJIKA

Auteurs des chapitres

Répartition spatiale de la population au Bénin
Rémy HOUNGUEVOU, Oscar HOUNDONOUGBO,
Gérard KPATINDE, Emmanuel HOUSSOU

**Structure par sexe et par âge de la population au Bénin
et possession d'acte de naissance**
Renaud YOVOGA, Jules DAGA, Basile BAKPE

Etat matrimonial et nuptialité au Bénin
Jeannine HOUÉHA, Apollinaire TOLLEGBE, Roger ATTEMBA